

Règlement Foulées Mauléonnaises

En cette année 2026, le Comité des Fêtes de Mauléon organise une nouvelle édition des Foulées Mauléonnaises qui se déroulera le dimanche 12 juillet 2026.

Cet évènement regroupe une course de 10km ainsi qu'une randonnée pédestre de 10 km qui vous fera découvrir les plus beaux lieux de Mauléon ainsi que ces petits passages secrets, tout ça dans la chaleureuse ambiance des Fêtes de Mauléon.

Article 1 : Présentation du parcours

La date de la 2^{ème} édition des Foulées Mauléonnaises sera le dimanche 12 juillet 2026. Le départ et l'arrivée s'effectueront devant la Mairie de Mauléon situé au cœur du village mais aussi des fêtes.

Les départs seront faits en différé :

- 17h40 : marche de 10km non chronométrée
- 18h30 : course de 10km avec 170m de D+ chronométrée

- *Ravitaillements :*
 - - Pour le 10 km (course et rando) : 1 ravitaillement liquide vers le 4^{ème} km et liquide/solide vers le 6^{ème} km.

Il incombe à chaque participant de prévoir également une réserve personnelle de solide et liquide sur lui selon ses besoins.

Matériel recommandé : à adapter selon la météo du jour : casquettes, crème solaire réserve d'eau, téléphone portable.

Seule la course de 10km sera chronométrée.

Article 2 : Catégories

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA, athlé loisir FFA, aux licenciés adhérents d'autres associations sportives mentionnant la notion de course à pied en compétition, ainsi qu'aux non licenciés, majeurs et mineurs.

Pour les non-licenciés, le certificat médical rédigé par un médecin n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un certificat qui se nomme le Parcours Prévention Santé (PPS). L'attestation du PPS se fait en ligne sur le site : <https://pps.athle.fr/> .

Il sera nécessaire pour s'inscrire en ligne aux différentes courses.

Les randonneurs ne sont pas tenus de présenter un certificat médical ou PPS.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions pour la course et randonnées se feront en ligne sur le site : <https://pyreneeschrono.fr> .

Cet organisme gèrera le chronométrage de la course.

Les inscriptions en ligne seront clôturées la veille de la course, soit le samedi 11 juillet à 20h. Il sera toutefois possible de s'inscrire le jour même jusqu'à 30min avant le départ de la course/randonnée au même prix que fixé en ligne. Afin d'assurer le bon déroulement de la course et pour garantir le respect des horaires, il est recommandé d'avoir un PPS avant de s'inscrire le jour de l'événement. Les tarifs sont les suivants :

- 10 euros pour la course de 10 km.
- 8 euros pour la randonnée de 10km.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs participants à la course chronométrée, en plus du PPS.

Course interdite au moins de 16ans.

Le retrait des dossards s'effectuera le jour même à partir de 16h30 au niveau du Jardin Public de Mauléon.

Article 5 : Récompenses

Les 3 premiers du classement général, ainsi que le premier de chaque catégorie (homme/femme) de la course chronométrée.

Article 6 : Sécurité

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance pour cet évènement. Pour les licenciés, l'assurance est comprise dans la licence. Il incombe à tous les participants d'être couvert par une assurance personnelle.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas défaillance physique, technique ou due au non – respect du code la route. Il appartient aux coureurs de porter assistance à toute personne en danger.

Un dispositif de secours assurera la sécurité de la course. Le centre de secours de Mauléon-Licharre se situe à environ 2km de la course. Le parcours est accessible et des liaisons téléphoniques permettront de communiquer sur tout le parcours.

En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible au 0781902253

Article 7 : Droit à l'image

En s'inscrivant, les coureurs acceptent que leur image soit acceptée dans diverses communications de l'épreuve s'il y en avait. Si toutefois ce n'est pas le cas, merci de nous le signaler.

Article 8 : Dopage

Les concurrents s'engagent au respect de l'interdiction du dopage comme prévu par la loi.

Article 9 : Règlement

Les participants, en s'inscrivant à cet évènement, s'engagent au respect du présent règlement et de l'environnement.

Informations diverses

Pour toutes questions relatives à l'organisation, contacter Anita MUR au 07.81.90.22.53

A la suite de cet évènement, vous pourrez profiter d'un marché gourmand, avec buvette et animation musicale.

Sanitaires présents à l'arrivée.

Douches et toilettes seront accessibles aux participants au Jai Alai.

Résultats :

La publication des résultats est assurée par Pyrénées Chrono.

Prévoir épingles à nourrices ou porte-dossards afin d'accrocher de manière visible le dossard.

Le Comité des Fêtes de Mauléon.